

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **Quali-Pro® T-NEX 11.3 ME
(N° d'homologation LPA 30683)**

Nom chimique de la matière active : Trinexapac-éthyle : 4-(cyclopropylhydroxyméthylène)-
3,5-dioxocyclohexanecarboxylate acide

Fabricant/titulaire d'homologation : Makhteshim Agan of North America, Inc.
3120, boulevard Highwoods, bureau 100
Raleigh (NC) 27604
Téléphone : 1-919-256-9300
Téléphone : 1-800-535-5053

Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :

Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar : Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	N° CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Trinexapac-éthyle	95266-40-3	11,3	ND	ND	SO	SO
Alcool tétrahydrofurfurylique (THFA)	97-99-4	NI	ND	ND	SO	SO

ND=non déterminé SO=sans objet NI=non inscrit

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Apparence : Liquide ambre
Odeur : Inodore

SOMMAIRE D'URGENCE : AVERTISSEMENT. Irritant pour les yeux. Tenir hors de la portée des enfants. Garder les personnes hors de la zone de traitement jusqu'à ce que le feuillage soit sec. Irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi qu'une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement et l'application, et durant le nettoyage et les réparations de l'équipement. De plus, porter des lunettes à coques durant le mélange et le chargement. NE PAS utiliser des gants en cuir ou en tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis se laver les mains. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'application; se laver à fond les mains et le visage immédiatement après chaque application du produit.

SYMPTÔMES D'UNE SUREXPOSITION : Les symptômes d'une surexposition sont les maux de tête, les étourdissements, les engourdissements, les nausées, le manque de coordination et autres effets sur le système nerveux central.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut former des fumées toxiques et irritantes.

CONDITIONS MÉDICALES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Inconnues.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion du produit. Traiter selon les symptômes. Ne pas faire vomir.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : 83 °C (181,4 °F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : Non disponible

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser du dioxyde de carbone, un agent chimique sec, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Liquide combustible. Peut libérer des vapeurs qui forment des mélanges explosifs au point d'éclair ou à des températures supérieures à celui-ci. Des vapeurs lourdes peuvent se propager le long des surfaces jusqu'à des sources d'inflammation distantes et le long du retour de flamme. Garder frais les contenants exposés au feu en les arrosant avec de l'eau. Durant un incendie, la décomposition thermique ou la combustion risque de générer des gaz irritants et possiblement toxiques.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut former des fumées toxiques et irritantes.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Demeurer contre le vent et éviter de respirer la fumée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour rafraîchir les contenants exposés au feu. Porter un appareil respiratoire autonome (à la demande, approuvé par le MSHA/NIOSH ou l'équivalent) et des vêtements de protection. Empêcher de contaminer l'eau en endiguant les lieux afin de contenir le ruissellement, puis éliminer convenablement les eaux ayant servi à maîtriser l'incendie.

6. REJET ACCIDENTEL

Nettoyer les déversements immédiatement en respectant les mises en garde indiquées à la section 8 de la présente FS. Isoler la zone de danger et empêcher tout personnel non protégé et dont la présence n'est pas indispensable d'y pénétrer. Empêcher la matière de contaminer le sol ou de s'infiltrer dans les étendues d'eau et les systèmes d'égouts et d'évacuation.

Endiguer le déversement, le ramasser à l'aide d'une matière absorbante convenable, puis le placer dans un contenant à déchets compatible. Après l'élimination, laver à fond la zone contaminée à l'aide d'un détergent pour l'eau dure (p. ex., Tide, Joy, Spic and Span), puis récupérer l'eau de nettoyage à l'aide d'autre matière absorbante et la placer dans un contenant à déchets compatible. Sceller les contenants et prévoir leur élimination approuvée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Garder le contenant fermé. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi qu'une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement et l'application, et durant le nettoyage et les réparations de l'équipement. De plus, porter des lunettes à coques durant le mélange ou le chargement. NE PAS utiliser des gants en cuir ou en tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis se laver les mains. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'application; se laver à fond les mains et le visage immédiatement après chaque application du produit.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Ne pas utiliser ni entreposer le produit près de la chaleur ou d'une flamme nue. Craint le gel. Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt sec et verrouillé. Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Empêcher toute contamination croisée avec d'autres pesticides.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : Craint le gel.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION, L'EMBALLAGE ET L'UTILISATION DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DE LA PEAU : Une chemise à manches longues et un pantalon long. Des chaussettes et des chaussures.

PROTECTION DES MAINS : Des gants résistant aux produits chimiques, p. ex., munis d'une doublure protectrice, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc néoprène.

EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL RESPIRATOIRE : Là où la ventilation est inadéquate, un respirateur approuvé par le NIOSH ou un appareil respiratoire autonome peut être requis.

VENTILATION : Chaque fois qu'il est possible, assurer une aération adéquate afin de minimiser la nécessité de porter un équipement de protection individuelle.

MESURES DE PROTECTION ADDITIONNELLES : Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.

- Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Utiliser le produit dans un endroit bien aéré. Au minimum, une aération générale ayant une bonne source d'air d'appoint est recommandée pour des utilisations à l'intérieur. L'aération doit être adéquate afin de maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'inflammabilité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Liquide ambre

ODEUR : Inodore

pH : 3,24

POINT D'ÉCLAIR : 83 °C (181,4 °F)

DENSITÉ : 1,0644g/mL (25,1 °C)

VISCOSITÉ : 21,333 à 20,2 °C; 14,47 à 40,0 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales d'usage et d'entreposage.

CONDITIONS À ÉVITER : Garder loin de la chaleur, de la flamme nue et de toute autre source d'inflammation.

MATIÈRES À ÉVITER : Oxydants puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut former des fumées toxiques et irritantes.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGUË/IRRITATION (produit fini) :

DL₅₀ aiguë, orale (rat) : > 5 500 mg/kg

DL₅₀ aiguë, cutanée (rat) : > 2 020 mg/kg

CL₅₀ aiguë, inhalation (rat) : > 2,75 mg/L (4 h)

Irritation des yeux : Modérément irritant

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation cutanée : N'est pas un sensibilisant cutané

EFFETS SUR LA REPRODUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT :

Trinexapac-éthyle technique : Aucune substance observée.

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ CHRONIQUE/SUBCHRONIQUE :

Trinexapac-éthyle technique : Des effets sur le foie, les reins et le cerveau (chiens) à des doses élevées (>5 000 ppm).

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Trinexapac-éthyle technique : Chez les souris mâles, légère augmentation des tumeurs dans l'estomac à des doses élevées (2 000 ppm). Chez les rats mâles, légère augmentation des tumeurs dans le secteur gastrique antérieur à des doses élevées (20 000 mg/kg/jour). L'EPA des États-Unis a classé le trinexapac-éthyle comme suit : « ne risque pas d'être cancérogène pour l'homme ».

ORGANES CIBLES :

Trinexapac-éthyle technique : Foie, reins, cerveau.

TOXICITÉ DES AUTRES COMPOSANTES :

Alcool tétrahydrofurfurylique (THFA) : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut causer des effets sur le système nerveux central (étourdissements, maux de tête), une irritation des yeux ou des voies respiratoires. La surexposition chronique risque d'affecter les reins.

ORGANES CIBLES :

Alcool tétrahydrofurfurylique (THFA) : Système nerveux central, reins.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas appliquer ce produit directement sur l'eau, là où l'eau de surface est présente, ou sur des zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive à partir des zones traitées.

L'information qui suit se rapporte à la matière active (trinexapac-éthyle) :

Toxicité aiguë (CL₅₀) pour les espèces aquatiques

Truite arc-en-ciel : 68 mg/L
Crapet arlequin : > 130,1 mg/L
Daphnia magna : > 142,5 mg/L

Toxicité aiguë de la matière active (DL₅₀) pour les oiseaux

Canard colvert : > 2 000 mg/kg
Colin de Virginie : > 2 250 mg/kg

13. ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'élimination.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE TMD (CANADA) :

Non réglementé

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (États-Unis) :

Non vrac : Non réglementé
Vrac (>119 gallons) : NA 1993, Liquide combustible, n.s.a. (alcool tétrahydrofurfurylique), 3, groupe d'emballage III

TRANSPORT INTERNATIONAL :

OMI (navire) : Non réglementé
IATA (air) : Non réglementé

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés*; la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet
Section 311/312 : Danger immédiat (aigu) pour la santé
Section 313 : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DE LA CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu de la RCRA, l'utilisateur du produit est tenu de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA	
SANTÉ :	1	0 PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	2	1 LÉGER
RÉACTIVITÉ :	0	2 MODÉRÉ
		3 ÉLEVÉ
		4 GRAVE

DATE DE LA FS : 6-3-13. Remplace la version du 11-10-12. Des modifications ont été apportées à la section 1.

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à Makhteshim Agan of North America, Inc. pour en savoir davantage.